

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Danse

Classique - Contemporaine



EVEIL MUSIQUE ET DANSE

A partir de 4 ans (Moyenne section)

Durée : 2 ans

Organisation hebdomadaire des études Eveil 1 (MS) et Eveil 2 (GS) :

- ✓ 45' en Eveil 1, 45' en Eveil 2 conjointement avec un professeur de Danse et un professeur de Formation Musicale

Contenu de ce cours :

- Découverte du corps et de la voix.
- Exploration de l'espace.
- Apprentissage ludique d'éléments gestuels et musicaux simples.
- Mise en situation individuelle et collective.
- Découverte de classes instrumentales.
- Rencontre avec des danseurs.



Après l'Eveil :

L'élève continue la Formation Musicale en classe initiation et au choix :

- Il continue la danse en Initiation Danse
- Il continue la musique en Initiation Musique
- Il peut à la fois être inscrit en Initiation Musique et Initiation Danse

INITIATION

A partir de 6 ans (CP)

Durée : 2 ans

Organisation hebdomadaire des études :

INITIATION 1 (CP)

2 x 45' de Danse
45' de Chant Choral

INITIATION 2 (CE1)

2 x 45' de Danse
45' de Chant Choral



Objectifs :

- Exploration de l'espace.
- Initiation au langage chorégraphique.
- Mémorisation de phrases dansées.
- Mise en situation individuelle et collective en cours et sur scène.
- Exploration des fondamentaux en danse classique et contemporaine.

A l'issue de ce Cycle, l'élève a une idée plus précise de ce que peut lui proposer le Conservatoire.

Il peut faire le choix d'intégrer le 1^{er} Cycle Danse, où il pourra acquérir les bases nécessaires à sa pratique chorégraphique et/ou intégrer le Cycle Instrumental.

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus.
Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.
Le passage à un cycle supérieur est soumis à un examen.

1^{er} CYCLE

A partir de 8 ans (CE2)

Durée : 4 à 5 ans

Le 1^{er} Cycle s'effectue en horaires traditionnels.

A l'issue du Cycle Initiation, l'élève a pu faire le choix d'une discipline Classique, Contemporain ou les deux.

En parallèle il est possible de suivre un cursus musical complet
(voir dépliant département musique).

Organisation hebdomadaire des études, en trois phases :

- 1C1 : 2 x 1h Classique
 2 x 1h Contemporain
 45' FMD*
- 1C2 : 2 x 1h Classique
 2 x 1h Contemporain
 45' FMD*
- 1C3/1C4 : 3 x 1h Classique
 3 x 1h Contemporain
 45' FMD*

* FMD : Formation Musicale Danseur

Objectifs :

- Acquisition des outils fondamentaux en danse classique et en danse contemporaine.

A la fin du 1^{er} Cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 2^e Cycle.

Cet examen marque une étape du cursus et consiste à présenter devant un jury extérieur à l'établissement :

- une variation dans la discipline dominante
- une variation dans la discipline complémentaire

Ces variations, préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous forme de vidéogrammes édités par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture.

Le jury est constitué de personnalités du monde chorégraphique extérieures à l'établissement, présidé par la Direction du Conservatoire ou son représentant.

A white question mark is centered inside a blue, rounded square icon with a white border.

Est-il possible de se réorienter (musique ou danse) en cours de Cycle ?
Est-il possible de changer de dominante danse ?

Oui, l'élève peut à tout moment être réorienté.
Cette démarche pourra être proposée par l'équipe pédagogique, tout au long du Cycle, par le jury lors de l'examen de fin de Cycle ou à la suite d'une demande personnelle.

Dans tous les cas, une réorientation s'effectue en concertation avec la famille et l'équipe pédagogique.

RAPPEL

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus.
Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.

2^e CYCLE

Elèves en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e

Durée : 3 à 5 ans

Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) en partenariat avec le Collège Desaix (Tarbes)

Le 2^e Cycle s'effectue uniquement en horaires aménagés.

Dans la spécialité danse, l'élève choisit une ou deux dominantes parmi les disciplines suivantes : Classique / Contemporain

Organisation hebdomadaire des études :

- 2C1 – 2C2 (6^e - 5^e) : 2 x 5h30
45' FMD*

- 2C3 – 2C4 (4^e - 3^e) : 2 x 6h00
45' FMD*

* FMD : Formation Musicale Danseur

Objectifs :

- Maîtrise des bases techniques et approche de l'interprétation.

Si l'élève suit en parallèle un cursus instrument, il peut choisir au cours du deuxième Cycle sa spécialité dominante (danse ou musique).

Si c'est la danse, la Formation Musicale Danseur est obligatoire. Le cours d'instrument peut devenir discipline complémentaire (sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique). L'élève abandonne alors le cursus instrument.

Le suivi des deux cursus complets (musique et danse) est possible mais ne peut se poursuivre que par mesure dérogatoire et après avis favorable de l'équipe pédagogique.

A la fin du 2^e Cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 3^e Cycle.

RAPPEL

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus.
Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.

3^e CYCLE

Durée 2 à 5 ans

A l'issue du 2^e Cycle, guidé par l'équipe pédagogique, l'élève choisit de s'orienter vers le 3^e Cycle dans l'objectif de préparer :

- le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (C.E.C.)
- l'Unité d'enseignement technique du D.E.C. (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques)

Organisation hebdomadaire des études :

Classique : 6h

Contemporain : 6h

Objectifs :

- Capacité à développer un projet artistique.
- Travail en autonomie dans l'appropriation de la technique et les différents répertoires.
- Maîtrise de la virtuosité.

Le parcours de formation s'enrichit par la participation aux spectacles, de sorties, de projets développés avec les musiciens et les comédiens, de rencontres avec des chorégraphes et artistes en résidence.

RAPPEL

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus.
Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.

Les + qui complètent la formation du danseur :

- △ Travail individuel de recherche en culture chorégraphique.
- △ Participation aux projets musicaux et chorégraphiques de l'Établissement.
- △ Rencontres avec des chorégraphes, des artistes...
- △ Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...) dans les différents lieux de diffusion de Tarbes et de sa région.
- △ Stages ponctuels : Danses Traditionnelles, Danses Anciennes, Hip-hop, Improvisations...

Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

25 rue Larrey 65000 TARBES

Tél. : 05 62 56 37 30 / Fax 05 62 56 37 35

E-mail : conservatoire.hduparc@agglo-ftp.fr

Licences : 1-1099866 / 2-1099867 / 3-1099868

conservatoire.agglo-ftp.fr
facebook.com/conservatoirehenriduparc65

